

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 11/04/2024

VOI.24.00.A00858

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

PLACE BATTANT

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu l'arrêté n°VOI.24.00.A00601 en date du 19/03/2024

Vu la demande de l'entreprise VERT TIGES

Considérant Que des travaux de tailles d'arbres rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers PARKING BATTANT, au pied des remparts

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.24.00.A00601 du 19/03/2024, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 19/04/2024.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 11 **AVR.** 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée

